

JACOBSON, David. *Rights Across Borders. Immigration and the Decline of Citizenship*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996, 192 p.

Martin Paquet

Volume 28, numéro 3, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703781ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703781ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Paquet, M. (1997). Compte rendu de [JACOBSON, David. *Rights Across Borders. Immigration and the Decline of Citizenship*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996, 192 p.] *Études internationales*, 28(3), 625–628.  
<https://doi.org/10.7202/703781ar>

tout à fait justifié pour tirer les enseignements du passé et ne pas retomber dans les mêmes erreurs au XXI<sup>e</sup> siècle.

Daniel COLARD

Faculté de droit de Besançon  
Université de Franche-Comté, France

### **Rights Across Borders. Immigration and the Decline of Citizenship.**

JACOBSON, David. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996, 192 p.

En cette fin de siècle, la communauté politique, la *polis* revoit son rapport au monde et se désenclave. La technologie déblaie de nouvelles routes, intensifiant les dynamiques et les rythmes d'échanges économiques et démographiques. La grande remue des biens et des êtres interpelle les paramètres de la gestion étatique de l'altérité et les définitions consensuelles du Bien commun. S'insérant dans un *novo ordo sæclorum*, un nouvel ordre contemporain, la *polis* acquiert de nouveaux sens, qui orienteront ses objectifs et ses stratégies. Dorénavant, il est de sa responsabilité de veiller au bien-être et à l'épanouissement des individus se déplaçant *urbi et orbi*.

Voici un petit livre dense sur un sujet majeur. Sur les pas de James F. Hollifield et de son *Immigrants, Markets, and States*, David Jacobson, avec *Rights Across Borders*, explore la problématique complexe et mouvante des rapports entre l'immigration et la *polis*. Hollifield, lui, découpe un terrain d'enquête bien précis, celui de l'économie politique. Aussi relève-t-il, dans la gestion étatique des migrations contemporaines, un des paradoxes du libéralisme. À l'intérieur

des systèmes marchands et des régimes de droits internationaux, l'immigrant se présente, véritable Janus, sous un double visage : celui d'un bien possédant une valeur à l'échange, et celui d'un individu doté de droits et de libertés.

Référant à l'histoire et à la philosophie politiques, la perspective de Jacobson diffère, et la nature du paradoxe également. Elles s'orientent selon le principe organisateur des relations internationales, celui de l'État souverain régissant un territoire donné. Depuis le Traité de Westphalie de 1648, le droit international reconnaissait une personnalité juridique aux seuls États. Les individus obtenaient ainsi un statut en fonction de leur appartenance étatique, grâce à leur nationalité et leur citoyenneté (p. 73). Après la Seconde Guerre mondiale, la mise n'est plus la même, et les normes d'un *novo ordo sæclorum* balisent désormais le champ des relations entre États. Devant l'ampleur des déplacements de population, les États-nations veulent garantir, dans la promotion outre-frontières de leurs principes libéraux, des droits extra-territoriaux aux individus en tant que tels. Ils conviennent donc, en s'inspirant de leurs propres textes fondateurs, de l'inscription de ces droits aux migrants dans des accords, des conventions et des traités, régis par des organismes non étatiques. Or, paradoxalement, l'exercice des droits et l'application de ces règles internationales deviennent des vecteurs de transformation des États-nations (p. 2), en remodelant et en restreignant leur exercice de la souveraineté, en érodant *volens nolens* leur légitimité.

Aussi, pour mieux cartographier les contours du *novo ordo sæclorum*, *Rights Across Borders* étudie les prémisses et les implications de ce paradoxe sur la question de la citoyenneté. Puisant avec bonheur aux thèses de Michael Walzer (*Spheres of Justice*), Jacobson met en évidence l'inclusion et l'exclusion de l'«étranger» dans le maintien d'une identité politique. Sans l'exercice de cet attribut régalien, il ne saurait être question des «*communities of characters, historically stable, ongoing associations of men and women with some special commitment to one another and some special sense of their common life*». (Walzer, cité par Jacobson, p. 5). Aussi, le contrôle de l'immigration lui apparaît inhérent, voire primordial, à la souveraineté étatique. Et toute perte de ce contrôle compromet la taxonomie du «citoyen» et de l'«étranger», fondement de la pratique de la souveraineté et de l'autodétermination internationale.

L'étude du rapport souveraineté-citoyenneté et de son déclin devant le primat de l'individu exige un cadre opératoire relativement homogène aux fins de comparaison synchronique valable. Aussi *Rights Across Borders* exclut de son analyse les régimes, à l'exemple des pays de tradition britannique, où diverses instances se partagent la souveraineté. L'ouvrage privilégie plutôt les États occidentaux se réclamant du modèle républicain, puisque le Peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, y exerce la souveraineté en s'exprimant, par la voix de ses représentants, au sein d'institutions politiques. Ici, l'appartenance civique est fonction de l'adhésion à une idéologie, tels les États-Unis et la France, ou encore d'une croyance ro-

mantique à une origine ethnique commune, à l'instar de l'Allemagne. Suivant ce modèle politique, l'État-nation exprime une seule voix, celle du «*great body of the society*» (James Madison), de la Volonté générale rousseauiste ou de la *Volkgeist* selon Adam Fichte. En offrant des assises stables à une citoyenneté commune, par l'imposition d'un Droit unique et transcendant, l'idéal républicain a longtemps protégé la *polis* contre les dérives de l'individualisme libéral. Plus encore, il a été un agent efficace d'appartenance et de sociabilisation, en attribuant à ses nationaux une identité politique clairement définie, fondée sur le *jus solis* ou le *jus sanguinis*.

Pourtant, constate Jacobson, le modèle de la République perd de sa force, dans le contexte du nouvel ordre contemporain, sous l'influence de facteurs exogènes et endogènes. D'une part, dans leur gestion des affaires internationales, les États républicains aliènent une partie de leur souveraineté. En proclamant l'universalité de principes axiologiques des textes internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de la personne de 1948, la Convention européenne des droits de la personne en 1950 (pp. 80-93), les accords d'Helsinki en 1975 (pp. 67-68, 108-110), etc., les États s'engagent volontairement à circonscrire la portée de leur intervention. Leur adhésion subséquente à des organisations supranationales, telles que l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (pp. 108-116) ou l'Union européenne et ses instances, dont la Cour européenne des Droits de la personne, augmente les contraintes. Ce faisant, les États ne recherchent plus la conclusion de nou-

veaux règlements institutionnels. Motivées le plus souvent par des objectifs à court terme, les stratégies étatiques se déroulent principalement à l'intérieur des structures institutionnelles déjà existantes. Dès lors, les citoyens se trouvent exposés aux nouvelles sources du Droit, qui n'ont plus cours sur le seul territoire de la République, et qui peuvent contester la légitimité étatique dans ses institutions nationales et son ordre du jour politique.

D'autre part, les États républicains font face à des contraintes internes. Leurs Sociétés civiles voient se développer toute une série de comportements déviants, mus par l'individualisme. Ces comportements remettent en cause l'efficacité normative du Droit. Afin de restaurer la légitimité de l'État, les acteurs étatiques tentent de réduire les déviations par une normalisation de plus en plus contraignante. Ainsi, ils adoptent diverses législations pour endiguer le flux migratoire transnational et enrayer l'immigration illégale, ce dernier phénomène étant d'une rentabilité certaine sur le plan économique, mais préjudiciable pour la pratique de la souveraineté et la légitimité étatique. Ces réglementations connaissent généralement des succès plutôt mitigés. Écartelé entre la réalité des mouvements massifs de population et sa représentation comme l'asile et le creuset où viennent se fondre les peuples de la Terre (p. 46), l'exemple américain est en effet fort révélateur à cet égard (pp. 42-72). Puisque les pouvoirs exécutif et législatif ne peuvent plus être pleinement efficaces, le judiciaire est appelé à prendre la relève (p. 105). Interprétant les règles du

droit international et civil, les Cours de justice interviennent plus fréquemment dans le règlement des conflits engendrés par les capacités reconnues aux individus et la souveraineté étatique. Encore là, la situation américaine se veut plus complexe, vu la place occupée par les États-Unis sur l'échiquier mondial et l'ambivalence des comportements politiques, ballottés entre les pôles de l'obédience au droit international et la fidélité impérative à la Constitution (pp. 94-106). Enfin, le judiciaire constitue une métaphore du politique dans le *novo ordo sæculum*, selon laquelle l'État devient un forum où les acteurs administrent, font la médiation et appliquent les normes et les lois transnationales (p. 106).

*Rights Across Borders* conclut sur un essai de prospective. Sous la férule du *cujus regio, ejus religio*, le politique, la communauté et le territoire constituaient une entité unique et sacralisée (p. 129). Désormais, dans ce désenchantement du monde observé par Max Weber, le caractère sacré du terroir se dissiperait progressivement. Les individus vivant en de multiples diasporas juxtaposées, le politique, la communauté et le territoire se dissocieraient *mutantis mutandis* dans le nouvel ordre contemporain (p. 133). De nouvelles configurations, plus complexes, de la citoyenneté feraient leur apparition, modifiant la conception «naturelle» de l'État comme acteur prédominant du système international, obligeant subséquemment les politologues à adopter des approches théoriques plus adéquates (pp. 135-138). L'historien peut émettre ici quelques bémols, notamment sur la question du territoire. Si le présent ordon-

nancement spatial et le *modus vivendi* du système des États-nations sont remis en cause sous la pression du droit international, l'enjeu du territoire, surtout en ce qui concerne sa propriété et l'exploitation de ses ressources, ne perd en rien de son actualité. Bien au contraire, avec la raréfaction des ressources, les divisions et les conflits du social risquent d'être plus opiniâtres. On peut déplorer leurs effets délétères.

Enfin, soulignons avec vigueur la richesse de l'érudition. Non seulement l'auteur puise à des sources variées, mais il use à bon escient de leur enseignement. En témoignent ses références sur les travaux analysant les questions de la souveraineté (Harold Laski et Cynthia Weber) et de l'État selon une perspective historique (Perry Anderson, Bertrand Badie et Pierre Birnbaum, Giancarlo Poggi, Theda Skocpol, voire même les médiévistes Marc Bloch et Joseph Strayer). Ou encore sur les mutations socio-économiques dans la sphère publique, où les Robert Bellah, James F. Hollifield, Thomas H. Marshall, Robert Reich et Aristide Zolberg sont mis à contribution. Enfin, Jacobson interroge les rapports entre citoyenneté et nationalisme à partir des recherches des Benedict Anderson, Reinhart Bendix, Rogers Brubaker, Jürgen Habermas, Donald Horowitz, Hans Kohn, Gérard Noiriel, Anthony D. Smith, Michael Walzer et Catherine Withol de Wenden. La polyvalence et la pertinence des choix bibliographiques de l'auteur renforcent encore plus la portée de son argumentation.

Ouvrage solide au questionnement novateur, *Rights Across Borders* constitue une de ces références obligées sur un enjeu sensible de nos so-

ciétés modernes, celui de l'inclusion et de l'exclusion à la *polis*, enjeu dont l'importance ne saurait se démentir au cours des prochaines années.

Martin PAQUET

Collège universitaire Glendon  
Université York, Toronto

### Au-delà et en deçà de l'État-Nation

PHILIP, Christian et Panayotis SOLDATOS  
(sous la direction de).  
Bruxelles, Bruylant, 1996, 288 p.

« La société internationale est organisée autour de l'État-Nation depuis le xv<sup>e</sup> siècle...il est indéniable qu'une transformation s'opère en cette fin de xx<sup>e</sup> siècle...notre ambition était de mesurer cette transformation. » Tel est l'objectif des neuf chapitres de ce livre, essentiellement centré sur la région Europe.

Dans une introduction sur: « L'État « perforé » par l'interdépendance-intégration internationale et « éclaté » par l'activation d'acteurs sous-nationaux » les deux directeurs de cet ensemble de contributions décrivent rapidement l'écartèlement auquel sont soumis les États-nations. La littérature anglo-saxonne sur l'intégration régionale, surtout dans le cas de l'Europe, fournit souvent des études théoriques que l'on ne trouve pas toujours en Europe. L'article du professeur Earl H. Fry, sur « La perméabilisation de l'État-Nation dans un monde d'interdépendance internationale globale et de mutations sous nationales » fournit plus des exemples nord-américains du phénomène qu'un arsenal conceptuel véritablement convaincant.